

## **Un agent public peut-il s'absenter pour passer un concours ?**

Oui. Aucun texte ne le prévoit, mais il est d'usage d'accorder aux fonctionnaires et aux contractuels des autorisations d'absence pour participer aux épreuves d'un concours sur présentation de leur convocation.

Chaque administration fixe ses propres règles en la matière. Renseignez-vous auprès de votre direction des ressources humaines pour connaître les conditions d'absence autorisée.

### **Recrutement dans la fonction publique**

#### **Recrutement d'un fonctionnaire**

Concours de la fonction publique

Recrutement sans concours en catégorie C

Condition d'accès réservée aux personnes handicapées

Accès à la fonction publique par la voie du Pacte

#### **Recrutement d'un contractuel**

Dans la fonction publique d'État (FPE)

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

**Questions –  
Réponses**

- Peut-on devenir fonctionnaire sans passer de concours ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Recrutement dans la fonction publique

### **Comment faire si...**

Je souhaite travailler dans l'administration



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00